

HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES

PRESENTEE DEVANT L'UNIVERSITE DE LILLE :

- VU la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur
- VU le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984
- VU l'arrêté du 23 novembre 1988 sur l'habilitation à diriger les recherches
- VU l'arrêté du 13 février 1992
- VU les rapports des rapporteurs

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LILLE :

- Autorise Mme BRUNEL Maïté

À présenter une habilitation à diriger des recherches en : Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale

Sur le sujet suivant : L'audition des présumées victimes et des témoins d'infraction: implantation des protocoles préconisés par les recherches scientifiques

La présentation aura lieu : le 26/05/2023 à 13h30 - Université de Lille, Campus Pont-de-Bois, salle A4 122

- Désigne :

Garant – PRZYGDZKI-LIONET Nathalie – Professeure des universités – Université de Lille

Rapporteur – GILBERT Daniel – Professeur des universités – Université Paul-Valéry

Rapporteur – SOMAT Alain – Professeur des universités – Université de Haute-Bretagne, Rennes 2

Rapporteuse – HIRSCHMANN Astrid – Professeure des universités – Université de Caen

Membre – PY Jacques – Professeur des universités – Université de Toulouse

Membre – DESRUMAUX Pascale – Professeure des universités – Université de Lille

Membre – MILNE Rebecca – Professeure des universités - Université de Porthmouth (Royaume-Uni)

Pour constituer le jury de présentation de cette Habilitation à diriger des Recherches.

Lille, le 16/05/2023

**Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente déléguée aux Affaires Doctorales
Pr Isabelle FOURNIER**

